

## Le «droit de se déconnecter» des e-mails après les heures de travail...

Luxembourg, le 7 décembre 2016



L'impossibilité de se déconnecter complètement du travail peut avoir des conséquences importantes sur la santé mentale et physique, c'est pourquoi plusieurs États membres de l'UE, dont la France et l'Allemagne, ont adopté une loi interdisant aux entreprises de transmettre à leur personnel du courrier électronique et ce après les heures de travail.

Plusieurs études démontrent que la frontière entre le bureau et la vie privée

est de plus en plus floue et que les employés ont de plus en plus difficultés à se distancer de leur lieu de travail. Ils quittent physiquement le bureau, mais ils ne quittent jamais leur travail... Les courriels, les SMS et même les textes de WhatsUp envahissent notre vie familiale, et le personnel risque d'atteindre un burn out en raison de l'incapacité de se reposer.

Si vous recevez des courriels urgents de votre patron, tout en passant vos week-ends et vacances avec votre famille ou vos amis, vous ressentez ce sentiment d'anxiété qui est la conséquence de ne jamais être complètement capable de débrancher du travail. Le personnel de l'UE peut-il profiter pleinement de son congé ou doit-il rester attaché au bureau par une sorte de laisse électronique autour du cou? Demandez aux membres de votre famille, parents et amis et faites-nous savoir ce qu'ils en pensent? Sur la base des commentaires reçus, qui resteront anonymes, l'Union Syndicale, préparera une proposition structurée pour protéger le personnel contre le risque d'épuisement professionnel.

L'Union Syndicale, estime que les institutions européennes devraient suivre les meilleures pratiques des États membres et introduire le «droit de déconnecter» des courriers électroniques après les heures de travail



**UNION SYNDICALE FEDERALE  
LUXEMBOURG**

Contact: [REP-PERS-OSP-USF-  
LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-Luxembourg.eu](http://www.usf-Luxembourg.eu)

